

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1938

présenté par  
M. Salen  
-----**ARTICLE 2 A**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Chacun des époux »

les mots :

« Le mari ou la femme ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 1<sup>er</sup> ayant été voté conforme, cet article est pour nous l'occasion de rappeler que l'institution du mariage doit rester fondée sur l'altérité des époux.